



Avignon, le 12 novembre 2010



éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

**Division
de la Scolarité**

Référence
2010

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ

Téléphone
04 90 27 76 35

Fax
04 90 27 76 79

Mél.

michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Principaux de Collèges
Mesdames et Messieurs les enseignants des collèges publics
Mesdames et Messieurs les membres des équipes chargées
d'animer les dispositifs relais
Monsieur le Président du Conseil général de Vaucluse
Monsieur le Directeur de la Protection Judiciaire de la
Jeunesse
Madame l'IEN ASH
Madame l'IEN IO
Madame le Médecin Conseiller Technique
Madame la Conseillère Technique de Service Social
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Objet : admission dans les dispositifs relais. Année scolaire 2010-2011
réf : circulaire n°2006-129 DU 21-8-2006

Le fonctionnement des dispositifs relais sera assuré au cours de la présente année scolaire dans les structures existantes:

- Classe relais du Collège Jean Brunet d'Avignon
- Classe relais du Collège François Raspail de Carpentras
- Classe relais du Collège Rosa Parks de Cavaillon
- Atelier relais au Collège Paul Eluard de Bollène
- Atelier relais au Collège Gérard Philipe d'Avignon

1) Dispositions générales

1.1 Elèves scolarisés dans les collèges

Je vous rappelle les termes de la circulaire du 21 août 2006 précitée selon lesquels, « les dispositifs relais s'adressent à des élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation.

Les dispositifs relais accueillent des élèves qui ont bénéficié au préalable de toutes les possibilités de prise en charge prévues par les dispositifs d'aide et de soutien existant au sein de l'établissement.

Ils ne se substituent pas à l'enseignement adapté ou spécialisé ni aux mesures prévues pour l'accueil des élèves étrangers non francophones nouvellement arrivés en France. »



La répartition des dispositifs sur le département conduit à un fonctionnement diversifié mais dans le cadre défini par les dispositions réglementaires en vigueur :

- Les dispositifs relais incluent les classes et ateliers relais, dont les effectifs sont au minimum de 6 et au maximum de 12.
- Les admissions seront prononcées pour une durée de quatre semaines renouvelables suivies d'une ou deux semaines d'accompagnement dans le collège d'origine. La durée d'accueil des ateliers relais ne peut excéder douze semaines. Les admissions seront prononcées pour une durée de huit semaines, la commission se réservant la possibilité d'autoriser une prolongation, dans le respect des limites imposées, si la situation de l'élève le justifie.
- les attributions des éducateurs PJJ intervenant dans les classes relais d'Avignon et Carpentras font l'objet d'une définition précise.
- Le projet pédagogique et éducatif du dispositif relais, actualisé à chaque session, est élaboré en concertation avec les établissements d'origine des élèves et doit s'insérer dans le projet de l'établissement de rattachement.

Les élèves sont placés sous la responsabilité du chef d'établissement de rattachement du dispositif relais pendant la durée de leur accueil dans le dispositif et pour les activités soumises à son contrôle.

Ils demeurent néanmoins élèves à part entière de leur collège d'origine tant sur le plan pédagogique que sur le plan administratif. Il en résulte que :

- l'équipe chargée de l'animation pédagogique du DR doit pouvoir s'appuyer sur la collaboration sans faille de ses collègues du collège d'origine et tout particulièrement du professeur principal afin de maintenir la cohérence des apprentissages. On veillera à la préparation du retour de l'élève dans son établissement, situation délicate qui justifiera le cas échéant un aménagement provisoire et progressif de l'emploi du temps. On assurera le suivi de l'élève après son passage dans le dispositif (évolution du comportement, des résultats scolaires, orientation)
La désignation et le travail effectif d'un tuteur pédagogique assurant le lien et le suivi avec l'établissement d'origine conditionnent l'admission et le maintien dans le dispositif.
- l'établissement d'origine assure le suivi administratif : respect de l'obligation d'assiduité, droits constatés (je précise à cet égard qu'il n'appartient pas aux collèges de rattachement des dispositifs relais de prendre en charge les frais de demi-pension). prise en compte de l'état sanitaire, psychologique et social de l'élève. L'établissement d'origine se charge de régler les problèmes de transport vers le dispositif et de la faisabilité de la prise en charge assidue de l'élève. Il est souhaitable que les familles ne soient pas désinvesties de l'implication financière.

- Une convention sera signée entre le DR et l'établissement d'origine précisant les conditions de fonctionnement du dispositif.



1.2 Mineurs déscolarisés faisant l'objet d'une mesure judiciaire

Les mineurs déscolarisés de moins de 16 ans faisant l'objet d'une mesure judiciaire, notamment d'une Mesure d'Activité de Jour (MAJ) et d'un suivi assuré par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont inscrits de droit dans un collège. Ils sont placés sous la responsabilité du chef d'établissement de rattachement du dispositif relais pendant la durée de leur séjour dans le dispositif et pour les activités soumises à son contrôle.

L'équipe chargée de l'animation pédagogique du dispositif relais doit pouvoir s'appuyer sur la collaboration de la PJJ, afin de maintenir la cohérence des apprentissages et du suivi social.

En cas de mise en œuvre d'une MAJ, il conviendra de se référer aux dispositions prévues par la note de service n° 2008-131 du 2-10-2008 parue au BO n° 38 du 9 octobre 2008.

2) Dispositions particulières

2.1 La classe relais du collège Jean Brunet Avignon accueillera des adolescents de 12 à 14 ans (en provenance principalement des classes de 6^{ème} et de 5^{ème}), pour une durée moyenne de 6 à 10 semaines, les deux dernières semaines étant consacrées à l'accompagnement à la réintégration de l'élève dans son collège d'origine.

La priorité est donnée aux apprentissages fondamentaux (scolarisation), un lien étroit entre l'équipe pédagogique du collège d'origine et celle du dispositif relais est indispensable (de l'accueil de l'élève jusqu'à son retour définitif dans son établissement).

Le travail s'organisera selon un emploi du temps évolutif se rapprochant de l'emploi du temps habituel d'un collégien en situation ordinaire. Des cours de Mathématiques, Français, Technologie, éducation à la citoyenneté, Anglais et SVT composeront les apprentissages fondamentaux. Les après-midi seront consacrées à des activités ciblant particulièrement des objectifs de socialisation et de prise de confiance en soi (formation aux gestes de premiers secours), initiation à la sécurité routière, équitation et escalade. L'élève retournera dans son établissement d'origine une journée par semaine le vendredi.

2.2 La classe relais du collège Raspail Carpentras accueillera des collégiens répondant à deux profils :

Profil 1 : Elèves de 12 à 15 ans en situation de décrochage accidentel dont le projet de retour en classe au collège présente de réelles chances de réussite.

Ces élèves seront réintégrés dans un cursus ordinaire de collège au terme de leur prise en charge dans le dispositif relais. Ils devront donc présenter des acquis scolaires suffisants pour cette réintégration.

Objectif de la prise en charge : la re-scolarisation, ce qui nécessite un travail commun avec l'équipe éducative du collège d'origine, afin d'assurer la réussite de la réintégration de l'élève.

Profil 2 : Elèves de 14 à 16 ans, n'accordant plus aucun sens à sa scolarisation, en situation d'échec durable et habitant trop loin d'un atelier relais.

Objectif de la prise en charge : Construction d'un projet de formation professionnelle. Elle mettra en œuvre les activités propres à favoriser, à des degrés divers selon le profil de

l'élève, la re-scolarisation et la re-socialisation. Un travail sera également réalisé à partir des progressions et des contenus pédagogiques envoyés chaque semaine par les collègues d'origine. Une part importante sera également consacrée à l'éducation à la citoyenneté en partenariat avec la PJJ.



2.3 La classe relais du Collège Rosa Parks de Cavillon est opérationnelle. Vous pouvez transmettre vos dossiers qui seront examinés à la prochaine commission d'admission.

2.4 L'atelier relais du collège Paul Eluard de Bollène concerne les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} en voie de rupture scolaire, et pour lesquels toutes les mesures prises se sont révélées inefficaces.

Le lien entre l'atelier relais et la classe d'origine est primordial pour le suivi de l'élève, et pour garantir un bon retour dans l'établissement avec une scolarité la plus normale possible.

L'élève retournera dans sa classe chaque vendredi après-midi afin de préparer son retour, et de permettre à l'enseignant coordonnateur d'assurer un lien avec cet établissement.

L'atelier s'efforce de remobiliser l'élève pour mieux le rescolariser par la suite et de l'aider à s'orienter vers un projet professionnel. L'atelier s'efforce de lui redonner le goût de la notion d'effort, de reprendre confiance en lui et de favoriser la maîtrise de soi. Il veut donner un sens aux apprentissages.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont l'alternance de cours fondamentaux le matin et les ateliers l'après-midi (pratiques artistiques, entretiens, atelier de Capoeira)

La coordinatrice « fonctionnelle » au collège Eluard est Madame Nathalie OTALORA, enseignante sous la responsabilité de Monsieur Cayol, Principal du Collège, est chargée du suivi du dispositif. La coordinatrice assure également le lien entre les familles, les équipes éducatives, et les établissements d'origine.

2.5 L'Atelier relais du collège Gérard Philipe Avignon a pour but de réinsérer les élèves dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle et de favoriser la socialisation et l'éducation à la citoyenneté.

Il vise à prévenir la marginalisation scolaire et à réinsérer à terme les élèves dans leur classe d'origine ou dans un cursus de formation.

Le parcours de l'élève est individualisé et axé sur des supports variés de manière à permettre un réinvestissement dans les apprentissages, à favoriser et valoriser l'acquisition des compétences du socle commun et enfin, permettre l'acquisition d'une formation reconnue.

L'accueil dans ce dispositif ne constitue pas une sanction mais une solution pour faire aboutir un projet.

3) Préparation de l'accueil des élèves

Il revient aux équipes qui animent les dispositifs relais (y compris les éducateurs PJJ et les mouvements associatifs) de présenter la classe ou l'atelier auprès des établissements viviers et de rencontrer individuellement les élèves pressentis. Une rencontre est envisageable au cas par cas avec les familles pour les aider à donner leur accord. Ces rencontres permettront de définir les modalités de la collaboration ultérieure avec l'établissement.



4) Conditions d'admission

4.1) Dossier d'admission des élèves scolarisés

L'établissement d'origine de l'élève constitue un dossier d'admission (modèle joint à compléter) revêtu des avis demandés (chef d'établissement, équipe pédagogique, CPE, assistante sociale, COP...). Le livret de compétences, est intégré dans le dossier d'admission. Les chefs d'établissement concernés prendront soin d'informer la commission d'admission des éléments dont ils disposent sur l'élève (mesures éducatives, suivi judiciaire, suivi médical...) indispensables pour assurer sa prise en charge dans le dispositif.

4.2) Dossier d'admission des élèves faisant l'objet d'une mesure judiciaire.

Les services de la PJJ constituent le dossier d'admission (modèle commun) revêtu des avis demandés et accompagné du livret de compétence.

Dans tous les cas, dossier et livret de compétences seront transmis par mail à la Division de la scolarité (DISCOL), à l'attention de Madame Michèle BRAINIEZ michele.brainiez@ac-aix-marseille.fr (Veiller à la lisibilité du document).

4.3) Commission d'admission

La commission d'admission départementale est présidée par Monsieur le Principal du collège Jules Verne, Madame l'IEEN IO représentera Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Elle associe des responsables des services éducatifs, sociaux, de santé ainsi que la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le représentant du Conseil général. La commission se réunit selon le planning prévisionnel figurant en annexe. Elle statue sur dossier uniquement.

La commission propose l'admission de l'élève et son affectation dans l'un des dispositifs relais, en fixant la date d'admission et le cas échéant la limite de la durée de prise en charge. En cas de rejet de la demande, elle motive sa décision.

4.4) Sortie du dispositif relais et suivi des élèves

Lorsqu'elle le juge opportun, l'équipe éducative de la classe ou de l'atelier relais propose la sortie de l'élève à l'inspecteur d'académie. Elle maintient toutefois un lien avec cet élève en veillant à accompagner son retour en établissement et en assurant un suivi de son cursus scolaire. La sortie du dispositif est automatique en cas d'exclusion de l'élève par conseil de discipline.

Signé : Bernard LELOUCH

PJ : dossier d'admission

livret de compétences

calendrier prévisionnel des commissions départementales d'admission

**Calendrier prévisionnel des commissions d'admissions dans les dispositifs
relais pour l'année scolaire 2010 2011:**

le 19 octobre 2010

le 13 décembre 2010

le 14 février 2011

le 11 avril 2011

Livret de compétences

Nom et prénom de l'élève :

Collège d'origine :

Classe :

Année solaire : /

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Partie à remplir par la personne référent de l'élève accueilli(e) en classe relais avant son entrée dans le dispositif.

Compétences sociales évaluées

Situation	Compétence	Adaptée	Inadaptée	Commentaires éventuels	
Dans la cour	<i>Relation avec les autres élèves</i>				
	<i>Relation avec le personnel de la vie scolaire</i>				
	<i>A conscience des difficultés éventuelles</i>	Oui / Non			
Dans la classe	<i>Attitude au sein du groupe</i>				
	<i>Relation avec l'enseignant</i>				
	<i>Respect des règles simples</i>	<i>Prise de parole</i>			
		<i>Attitude face au travail</i>			
		<i>Ponctualité</i>			
<i>A conscience des difficultés éventuelles</i>	Oui / Non				
En entretien	<i>Attitude face à l'adulte</i>				
	<i>A conscience des difficultés éventuelles</i>	Oui / Non			
Aux abords du collège	<i>Relation avec les autres élèves</i>				
	<i>Relation avec le personnel de la vie scolaire</i>				
	<i>A conscience des difficultés éventuelles</i>	Oui / Non			

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Partie à remplir par le professeur de français de l'élève accueilli(e) en classe relais avant son entrée dans le dispositif.

Français

CAPACITES	COMPETENCES	NA	EA	A
A Communiquer oralement	A1 Restituer immédiatement les propos d'autrui			
	A2 Reformuler oralement, de manière différée, un message bref			
	A3 Prendre la parole de façon adaptée dans une situation de la vie quotidienne			
B Informier, se documenter	B1 Utiliser les usuels, les fiches, les matériels audiovisuels et informatiques courants.			
	B2 Utiliser des ressources pour trouver l'information recherchée et ne retenir que celle-ci.			
	B3 Classer des documents, des informations			
C Comprendre un message	C1 Prélever le plus rapidement possible, dans un texte simple et court (une page dactylographiée) les éléments d'information répondant aux questions : qui, quoi, où, quand ?			
	C2 Retrouver l'ordre logique d'un récit en désordre (texte, image)			
	C3 Choisir un titre ou une légende			
	C4 Choisir le sens d'un mot en fonction du contexte			
D Réaliser un message écrit qui respecte les règles de la syntaxe et de l'orthographe	D1 Rédiger une liste de questions ou de consignes			
	D2 Répondre à un questionnaire pour rendre compte d'une visite ou d'un stage			
	D3 Rédiger un texte simple à partir d'un support			
	D4 Rédiger un texte personnel			
	D5 Produire un texte, un message structuré, adapté.			
E Apprécier un message ou une situation	E1 Emettre une impression ou communiquer une représentation rapide			
	E2 Préciser son impression, sa représentation, son opinion par un retour au support			
	E3 Exprimer, dans une situation précise, des arguments			
F Technique de l'écrit	F1 Recopier fidèlement un texte			
	F2 Respecter les règles de l'écrit			

Légende : NA : Non Acquis

EA : En cours d'acquisition

A : Acquis

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Partie à remplir par le professeur de mathématiques de l'élève accueilli(e) en classe relais avant son entrée dans le dispositif.

Mathématiques

Domaines		COMPETENCES ET SAVOIR-FAIRE	Niveau d'acquisition		
			NA	EA	A
1. Les nombres :	1.1	Lire et écrire un nombre entier			
	1.2	Comparer les nombres entiers			
	1.3	Lire et écrire un nombre décimal			
	1.4	Comparer des nombres décimaux			
2. Les opérations :	2.1	Maîtriser la technique opératoire de :			
		• L'addition des entiers			
		• La soustraction des entiers			
		• La multiplication des entiers			
		• La division des entiers			
	2.2	Maîtriser la technique opératoire de :			
		• L'addition des décimaux			
		• La soustraction des décimaux			
		• La multiplication des décimaux			
		• La division des décimaux			
3. Raisonnement mathématique :	3.1	Lire et comprendre un énoncé simple			
	3.2	Choisir la ou les opérations à partir d'un énoncé donné			
	3.3	Donner l'ordre de grandeur d'un résultat			
	3.4	Calculer la valeur numérique d'une expression littérale			
4. Mesures :	4.1	Convertir des mesures			
	4.2	Calculer un périmètre			
	4.3	Calculer l'aire d'une figure simple			
	4.4	Calculer le volume d'un solide simple			
5. Expression graphique :	5.1	Lire un tableau numérique			
	5.2	Utiliser un graphique			
6. Géométrie :	6.1	Construire des droites perpendiculaires et parallèles			
	6.2	Reconnaître les figures géométriques simples			
	6.3	Construire des figures géométriques simples			

Légende : NA : Non Acquis

EA : En cours d'acquisition

A : Acquis

<p><u>Pièces jointes</u></p> <p><input type="checkbox"/> Volet A.S.</p> <p><input type="checkbox"/> Volet C.O.P.</p> <p><input type="checkbox"/> Volet C.P.E.</p> <p><input type="checkbox"/> Volet pédagogique</p> <p><input type="checkbox"/> Bulletins scolaires</p>	<p>Dossier de demande d'admission pour :</p> <p><input type="checkbox"/> La Classe Relais d'AVIGNON (au collège J. Brunet)</p> <p><input type="checkbox"/> La Classe Relais de CARPENTRAS (au Collège F. Raspail)</p> <p><input type="checkbox"/> L'Atelier relais d'AVIGNON (au Collège G. Philipe)</p> <p><input type="checkbox"/> L'Atelier relais de BOLLENE (au Collège P. Eluard)</p> <p><input type="checkbox"/> La classe Relais de CAVAILLON (au Collège R. Parks)</p>
--	--

DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION EN DISPOSITIF RELAIS
2010 - 2011

Cachet de l'établissement



<p>Elève</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Date de naissance</p> <p>Adresse</p> <p>Téléphone</p> <p>Classe</p>

<p>Collège...</p> <p>Principal</p> <p>Principal adjoint</p> <p>C.P.E.</p> <p>Professeur référent</p> <p>Téléphone</p> <p>Fax</p>

 DIFFICULTES PRINCIPALES à l'origine de cette demande

 ACTIONS DEJA ENGAGEES

- dans la classe (aide particulière, pédagogie différenciée...)

- dans l'établissement (soutien scolaire, tutorat...)

- hors établissement (C.M.P., rééducation...)

VOLET EQUIPE PEDAGOGIQUE

Nom du professeur référent.....

 Comportement de l'élève en classe

 Acquisitions, compétences, points positifs sur l'élève

 Quels seraient les effets attendus en terme de vie de classe ?

INSPECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Pour l'Admission dans le Dispositif Relais

Cachet de l'établissement d'origine :

Demande effectuée par (NOM, Qualité) :

Renseignements concernant l'élève :

NOM : Prénom :

né(e) le : Classe :

Accord du responsable légal :

Je soussigné(e) :responsable légal(e) de

l'élève, NOM : Prénom :

- donne mon accord à son admission en dispositif relais,
- autorise mon enfant à se déplacer par ses propres moyens pour rejoindre le dispositif ainsi que les divers lieux d'activité.

date :

Signature :

--

Fait à Le.....

Signature du demandeur :

DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSE RELAIS

FICHE CONSEILLER D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE

Fiche confidentielle à placer dans une enveloppe cachetée adressée au directeur du CIO de Carpentras.

Collège d'origine :	
Nom de l'élève :	Prénom :
Né le :	à :

L'élève manifeste-t-il des troubles psychologiques graves pouvant entraîner une insertion difficile dans un groupe fragile de type classe-relais ou pouvant déstabiliser ce groupe ?
--

Bilan des atouts personnels de l'élève :
--

L'élève a-t-il un projet ?

Nom du C.O.P. :

Date et signature :